

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1402 - 8 juin 1989 - 4F

D 1402 URUGUAY: LA LECON DE DÉMOCRATIE

La longue bataille des défenseurs des droits de l'homme pour la remise en cause de la loi d'amnistie des militaires accusés de violation des droits de l'homme (cf. DIAL D 1164), a pris fin le 16 avril 1989. A cette date en effet, après la victoire de l'"initiative populaire" lancée en février 1987 (cf. DIAL D 1270), les Uruguayens étaient conviés à un référendum sur la "Loi de caducité de la revendication punitive de l'Etat", pour la rejeter en disant non (bulletin de vote de couleur verte) ou pour la confirmer en disant oui (vote de couleur jaune). Les votes jaunes l'emportaient sur les votes verts dans une proportion de 53% à 40% des 2,3 millions d'électeurs. Ce sont les voix en secteur rural qui ont fait basculer la majorité en faveur du maintien de la loi d'amnistie. Les groupes de défense des droits de l'homme n'ont donc pas réussi à faire prévaloir leur point de vue.

Tous les observateurs sont d'accord sur la rigueur du déroulement du référendum. Les organisateurs de l'"initiative populaire" ont aussitôt fait savoir qu'ils respectaient le résultat des urnes.

Le point final sur l'affaire du comportement des forces de l'ordre durant la dictature a l'avantage, en Uruguay, d'avoir été mis au terme de la procédure la plus démocratique qui soit: le référendum, arraché de haute lutte contre la volonté des autorités constituées.

Les documents ci-dessous émanent des organisateurs de la campagne pour le référendum.

Note DIAL

1. Commentaire du "Service paix et justice" sur les résultats du référendum du 16 avril (Editorial de Carta Serpaj d'avril 1989)

LE MANDAT IMPLICITE DES CITOYENS:

"PLUS JAMAIS"

Nous venons de vivre une procédure civique sans précédent dans l'histoire du pays. La nation a soumis à référendum ce qui avait été voté par ses représentants et a ainsi joué son rôle de protagoniste dans une grave décision la concernant: cimenter la réconciliation nationale sur la base de la justice. La "loi de caducité" a été confirmée et le verdict souverain doit être respecté.

Nous pouvons affirmer avec Arguedas que "ce que nous savons" sur cette formidable expérience d'éducation morale et démocratique "est beaucoup moins que ce que nous espérons". Il nous manque encore de recueillir et de récupérer, par une sérieuse évaluation, tout le positif que chacun des artisans de cette avancée a fait pour que celle-ci soit possible. L'expérience accumulée au cours de ces années ne doit pas se perdre et nous vous invitons tous dès maintenant à la récupérer et à nous engager à le faire.

La distance que beaucoup ont cherché à imposer entre les décisions politiques et le domaine de la morale a été inexorablement réduite. Nous faisons nôtre la déclaration de la Commission nationale pro-référendum: "Le pays et toutes ses institutions

ne peuvent être insensibles au fait que près de la moitié de la population a été radicalement en désaccord avec la solution de la loi de caducité. Son contenu doit certes être respecté, mais il faut aussi accepter comme engagement à portée nationale que, plus jamais et sous aucun prétexte, ne pourra se répéter dans la République la violation des droits de l'homme dont la mise en jugement, pour les crimes antérieurs au 1er mars 1985, ne se fera pas."

Nous pensons qu'il y a encore une chose qui reste pendante: quoi qu'en ait dit Mme Adela Reta, la sensibilité de tous les Uruguayens veut que le pouvoir exécutif fasse preuve d'une sérieuse volonté politique pour des actions échappant aux possibilités de l'Institut national du mineur, afin de régler définitivement le problème de la localisation des enfants disparus. Ce que nous demandons n'est pas un geste de noblesse: c'est le respect de la volonté de tous les Uruguayens, ceux qui ont voté "jaune" et ceux qui ont voté "vert".

Les faits rapportés dans URUGUAY, PLUS JAMAIS (1) n'ont pas été niés. Simplement, nous aurions désiré connaître la vérité sur les responsables pour ne pas favoriser la répétition de futures impunités et pour trouver un chemin de réconciliation avec toutes les garanties possibles. Au-delà du résultat du référendum, il reste le consensus en vertu duquel personne ne veut que se reproduisent de telles violations des droits de l'homme. Cette campagne en a donné les preuves suffisantes, depuis les enquêtes effectuées jusqu'aux messages de propagande.

Même si les médias n'ont pas caché leurs préférences et leurs pressions, la possibilité de dialoguer sur ce thème dur et cruel pendant une longue période de temps a été et continuera d'être une impressionnante injection de santé psychologique, morale et démocratique dans la vie de notre peuple. Ce thème n'a été ni considéré tabou, ni réprimé dans l'inconscient collectif. Il a été possible d'en parler, de le discuter et de découvrir ce qui y a trait. Un nombre immense d'Uruguayens ont eu l'occasion d'exorciser la peur et la paralysie en questionnant, en écoutant et en se mettant face à face avec des opinions différentes.

La récupération de la mémoire collective ne se fait pas de façon individuelle et isolée; elle suppose une expérience d'organisation et une grande dose d'imagination et de créativité pour la reconstruire progressivement. Ces deux années ont constitué un effort hors du commun (sans aucune aide des hautes sphères sociales), une geste héroïque du peuple uruguayen pour récupérer et reconstruire la mémoire de la période dictatoriale, les conséquences du terrorisme d'Etat et la résistance de la nation.

40% environ de la nation exige le rétablissement de la confiance dans les institutions du pays et l'engagement d'instaurer les mécanismes efficaces pour que de telles situations ne puissent plus se reproduire dans notre pays. Nous confirmons notre volonté de contribuer, à travers notre choix de la non-violence active, à la recherche des instruments de protection et de garantie propres à faire qu'en Uruguay il n'y ait plus jamais de torture, plus jamais de mort, de disparition et de violation aveugle des droits de l'homme.

Ce résultat suppose, entre autres choses, que les élites politiques fassent leur, sans délai, la discussion sur l'insertion professionnelle des forces armées dans notre société, sur leur subordination aux directives du pouvoir civil synonyme des intérêts du peuple, et sur l'élimination de la substance de l'idéologie de la sécurité nationale dans la formation de ces fonctionnaires de l'Etat.

De nombreuses portes ont été ouvertes pour parler des droits de l'homme qui nous préoccupent et pour travailler sur eux. La gravité du cas, dans ce dialogue qui se

[1] Ouvrage de 442 pages, portant en sous-titre: "Rapport sur la violation des droits de l'homme (1972-1985)". Publié par le Service paix et justice (SERPAJ) juste avant le référendum du 16 avril 1989 (NdT).

termine, n'est que le prologue d'un autre débat beaucoup plus large qui ne fait que s'ouvrir dans la conscience des Uruguayens. Les élections nationales sont maintenant une nouvelle occasion pour le peuple de questionner, de proposer, de corriger et de discuter les propositions de ceux qui veulent être ses représentants. Nous devons continuer d'apprendre à mettre sur le tapis nos droits sociaux, économiques et culturels, et de ne pas tomber dans le piège consistant à les isoler les uns des autres, comme s'il n'y avait pas de lien entre eux.

Nous parlions en commençant du "beaucoup que nous espérons". Pour l'avenir, il nous appartient d'éviter la tentation de nous enfermer dans un sentiment de frustration et de chercher une nouvelle fois une réponse à la question posée par Benedetto dans son poème "Vous demandez pourquoi nous chantons":

"Comme il coûte d'accorder la guitare,
d'en harmoniser toutes les cordes
et dans le combat de soleils contraires
d'ouvrir le chemin en chantant la vie.

"Contre la douleur, l'oubli et la peur,
quand hésite la certitude en l'âme
pour ceux qu'habite la folle espérance,
boussole ou flèche de nouveau nous manque."

2. Bilan du travail d'éducation populaire en faveur du non (vote vert) au référendum sur l'amnistie de février à avril (article de Carta Serpaj d'avril 1989)

LE RÉFÉRENDUM, UN EFFORT D'EDUCATION POPULAIRE

C'est au mois de février qu'a commencé dans tout le pays la campagne pour le référendum. Trois groupes - Emaüs Aportes, CIDC et SERPAJ - ont travaillé ensemble pour l'éducation populaire. Nous avons apporté notre soutien aux commissions de quartier pro-référendum pour leur travail dans les quartiers respectifs.

Sur quoi a porté ce soutien?

Sur la réalisation d'ateliers consistant en deux ou trois réunions de trois heures chacune, au cours desquelles nous proposons de discuter ensemble sur la façon d'envisager la campagne en faveur du vote vert, en particulier pour la tranche de population qui n'avait pas signé (la pétition d'initiative populaire) mais qui était susceptible de voter pour l'abrogation de la loi. C'est-à-dire que le travail était centré sur les indécis.

Il est évident que nous ne devons pas en rester à la simple discussion, mais chercher ensemble, dans la participation, de nouvelles formes et de nouveaux moyens pour cela. Il était donc important d'évaluer et d'analyser ce qui avait été fait, surtout le porte à porte dans le quartier; d'en examiner les points forts comme les défauts, pour approfondir les premiers et corriger les seconds; puis d'élaborer de nouvelles propositions d'activités et de matériaux pour la campagne.

Quelle évaluation faisons-nous?

Etant donné que le référendum a maintenu en vigueur la loi de cacucité, comment évaluer un travail mené en vue de son abrogation? Ce travail a-t-il été inutile? Est-ce un échec? Nous ne le pensons pas, malgré nos regrets à tous pour cela. Nous estimons très positives les choses réalisées dans les ateliers.

Pour aujourd'hui nous nous contentons d'une simple énumération des points qui nous semblent les plus riches et qui nous servent de base pour des tâches futures.

Avant tout, pour la première fois, nous avons fait une expérience extrêmement positive de travail inter-groupes. Ensemble nous avons préparé et réalisé une série d'ateliers où chaque groupe a apporté les idées, le travail et les efforts de ses membres qui se sont pleinement donnés à cette tâche. C'était la première fois. Nous espérons approfondir et élargir ce travail en commun, si enrichissant pour tous, pour d'autres tâches.

Quant aux ateliers proprement dits, l'évaluation des participants porte sur les points suivants:

- Avoir créé un espace pour réfléchir et échanger des idées, des expériences et des difficultés, ce qui n'était pas normalement le cas dans les commissions en raison de l'activisme régnant.

- La possibilité de dépasser les peurs de chacun qu'il devenait possible de maîtriser par la mise en commun qui en était faite.

- Une plus grande assurance dans la réaffirmation et, en de nombreux cas, la clarification des réponses aux objections et arguments des personnes contactées au porte à porte.

- Dans la perspective des principes de communication pour l'éducation populaire, la découverte de l'autre (le voisin, le destinataire du travail) comme personne et pas simplement comme possible vote vert ou jaune; et donc, pour la première fois, la possibilité de se mettre à la place de l'autre pour, ensuite, trouver le langage et la façon de faire pour communiquer avec lui.

- Enfin, l'étonnement devant la méthode d'éducation populaire avec sa proposition participative de l'apprentissage et de l'agir en commun. Les militants, habitués en général à assister à des exposés où le conférencier parle et les autres écoutent, se surprenaient à constater que toute la réflexion, l'analyse et les propositions de l'atelier étaient le fruit de leur travail collectif, sous l'orientation des coordinateurs.

Comment voyons-nous l'avenir?

Nous pensons que, dans cette dynamique, il y a eu des faits qui dénotent un changement qualitatif dans les rapports des groupes d'éducation populaire avec les militants et les organisations populaires.

Le fait d'avoir pu arriver avec une proposition d'éducation populaire - et ce qui est très important: sur le thème des droits de l'homme - à des secteurs sociaux et à des personnes qui militent dans des organisations sociales et des partis, par-delà des préjugés et des méfiances mutuelles, est le gage d'un travail enrichissant pour l'avenir, pour les uns comme pour les autres.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit, la coordination inter-groupes qui a fonctionné, en faisant disparaître par le travail concret les suspicions réciproques, a permis une plus grande et meilleure mise à profit des ressources humaines et matérielles, et a optimisé le travail des trois groupes par l'apport des spécialisations respectives.

Dans les deux cas, nous avons le sentiment d'être mis au défi de poursuivre ce chemin tracé par l'expérience du référendum, en apportant notre soutien à l'organisation et à la mobilisation des secteurs populaires dans la défense et la conquête de leurs droits.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441